
Le 20/12/2015

Comité Technique de l'UJM du 8 décembre 2015

Notes de vos élus FO

n Déclaration liminaire de la FNEC-FP FO (SDPREES-FO 42 et Supautonome-FO)

Ce comité technique se tient moins d'un mois après les attentats du 13 novembre.

Les syndicats de la FNEC-FP FO à l'UJM tiennent à réaffirmer, avec leur confédération, leur condamnation de ces odieux attentats. Nous tenons également à faire connaître notre tristesse et notre compassion pour toutes les victimes, leurs familles et leurs proches, parmi lesquelles des universitaires et de nombreux étudiants. Nous rendons hommage à l'ensemble des fonctionnaires, en particulier hospitaliers, qui se sont mobilisés pour faire face à cette tragédie.

FO ne confond cependant pas l'union nationale avec la nécessaire unité et indivisibilité de la République. Le gouvernement a décidé de prolonger l'état d'urgence pour trois mois mais il ne peut y avoir de démocratie sans liberté syndicale, c'est pourquoi, avec la confédération Force Ouvrière, nous exerçons la plus grande vigilance pour le respect des libertés syndicales, pour le respect du droit de réunion, du droit de manifestation, du droit de grève, et plus généralement du droit syndical.

De plus le gouvernement, au delà des discours remerciant les fonctionnaires, continue son œuvre méthodique de remise en cause des services publics républicains et d'attaque contre les agents publics, dans le cadre de sa politique d'austérité. Ainsi :

- le gouvernement vient de décider dans le budget 2016 d'économiser 113 millions d'euros dans le cadre du protocole PPCR en limitant les avancements d'échelons ;
- il n'a toujours pas abandonné la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire des personnels BIATSS, le RIFSEEP ;
- la territorialisation de l'enseignement supérieur et de la recherche se poursuit, illustrée notamment par la mise en place des COMUE ou la mise en place de rectorats régionaux ;
- la mise en cause des grades universitaires s'accroît, qu'il s'agisse du doctorat (avec les projets de réforme des textes qui le régissent et la mise en place d'une agrégation du Secondaire spécifique aux docteurs), de la licence (avec la « nouvelle licence » qui va voir le jour à la rentrée), du baccalauréat (avec le « continuum Bac-3/Bac+3 »).

Tout ceci a des conséquences à l'UJM, entre autres :

- À propos du RIFSEEP, l'opposition est forte au niveau national, comme le montre la prise de position de la grande majorité des organisations syndicales : CGT (SNTRS, CGT-INRA, FERC-SUP), FSU (SNASUB, SNESUP, SNCS, SNEP), SNPTES, Sud Recherche EPST, FO (SNPREES, Sup autonome). Elle est forte aussi à l'UJM, où plus de la moitié des personnels Biatss ont signé individuellement la pétition refusant

l'instauration du RIFSEEP et où leur franc refus est exprimé dans les réunions d'information syndicales appelées par la FNEC-FP FO, de la FERC-SUP CGT et du SNPTES.

- Les mutualisations de diplômes se poursuivent dans le cadre de la COMUE, ce qui signifie la fin de la délivrance de ces diplômes par l'UJM, et le récent rapport de l'HCERES à propos de l'UJM incite au renforcement de cette tendance.
- La mise en place de la nouvelle licence « à spécialisation progressive » risque d'être source de multiples problèmes pour les personnels enseignants comme administratifs ou techniciens : ainsi, par exemple, il va être très difficile de gérer les effectifs étudiants attendus dans le cadre du « portail » des SHS, effectifs qui risquent de poser des questions de sécurité en raison de capacités d'accueil insuffisantes, notamment lorsque les 600 à 700 étudiants attendus seront regroupés ensemble pour les cours transversaux. Si les limites de sécurité sont atteintes, les droits d'alerte et de retrait seront alors utilisés. **Ajoutons que les capacités d'accueil en termes de postes statutaires sont toujours notoirement insuffisantes, notamment en Sciences de l'Éducation,** où le recours à des enseignants contractuels « LRU » n'a constitué qu'un insuffisant et éphémère palliatif : les postes statutaires nécessaires doivent impérativement être attribués par le ministère.

Ce comité technique est enfin le premier qui se tient depuis les élections aux conseils centraux et l'élection d'un nouveau chef d'établissement : la FNEC-FP FO adresse ses félicitations à madame la Présidente pour son élection. Nous continuerons à défendre à titre individuel comme collectif tous les personnels, en comité technique comme lors des entrevues séparées que nous ne manquerons pas de demander si nécessaire, avec le souhait que se poursuivent les pratiques instaurées à cet égard lors de la présidence précédente.

n Primes BIATSS de fin d'année

- Primes versées en décembre, décidées unilatéralement par le ministère : 100 euros pour les personnels titulaires de catégorie C, 50 euros pour les personnels titulaires et non titulaires de catégorie B et pour les personnels non titulaires de catégorie C.

** Commentaire FO : il n'y a rien pour les A. La démagogie ministérielle, qui consiste à donner des primes plus importantes aux catégories C, ne peut cacher la faiblesse globale des rémunérations et la progression extrêmement faible des grilles d'avancement des C comme des B, non plus que le blocage de toutes les rémunérations de base, pour toutes les catégories, les A y compris.*

n Information sur la mise en plan de la cellule d'alerte pour les risques psycho-sociaux (RPS)

- Présentation est faite de la mise en place de cette cellule d'alerte, qu'un agent de l'UJM, un membre de la « cellule d'alerte » nouvellement créée ou des représentants du personnel peuvent saisir en cas de présomption d'un risque psycho-social. La saisie de la cellule d'alerte demeure heureusement soumise à l'accord du salarié concerné.

** Les représentants FO sont intervenus :*

- pour rappeler que cette cellule ne devait en aucun cas diminuer les compétences du CHSCT, qui doit conserver toutes ses prérogatives en la matière (avis, mise en place de visites dans les services concernés, demande d'expertises extérieures, ...);

- pour souligner le flou entourant la notion de « représentants du personnel » : il s'agit en fait des représentants élus à titre syndical en CT, ainsi que des représentants désignés par les syndicats au CHSCT.

** Commentaire FO complémentaire : la mise en place de structures conçues comme des « sas de décompression » individuels ne doit pas exonérer l'employeur de ses responsabilités. La présentation des RPS faite dans la double page de présentation de la cellule induit que les RPS ne*

menacent les agents qu'à titre individuel. Il faut rappeler que les RPS, même s'ils peuvent prendre une forme individualisée, sont le plus souvent le reflet d'une mauvaise administration des conditions collectives de travail. Les agents en situation de détresse trouveront toujours auprès des représentants FO au CT ou au CHSCT non seulement une « écoute » attentive, mais aussi une aide, individuelle et collective, pour leur défense, l'employeur ayant obligation de remédier, préventivement ou a posteriori, aux risques ou aux atteintes à la santé et aux conditions de travail de tous les agents.

n Avis sur le plan de formation 2016

- Le plan de formation 2016 est présenté. Il reprend les grands axes des plans de formation précédents, déterminés en fonction de priorités interministérielles (RPS, handicap, discriminations, ...) et de nécessités locales.
- Diverses remarques ont été formulées par des élus au CT, auxquelles FO soucrit : manque de places dans certaines formations (« Premiers secours » par exemple), trop fréquente absence d'explication en cas de refus d'une formation pour un agent, lutte contre les discriminations sexistes, ...

** FO est intervenue pour souligner qu'à nouveau les possibilités de formation individuelle des agents, y compris à l'extérieur de l'UJM, étaient très restreintes. Le droit à la formation, notamment pour les enseignants, est ainsi battu en brèche.*

Vote : les représentants FO se sont abstenus (*le plan de formation correspond globalement aux besoins ou attentes, il est insuffisant sur plusieurs points*).

n Avis sur la campagne d'emplois 2016 (BIATSS, Enseignants-Chercheurs et Enseignants du 2nd degré)

- Ceci concerne 11 postes BIATSS, 17 postes enseignants. Les recrutements, reconductions, redéploiements (4 chez les enseignants, 1 chez les Biatss).
- Aucune création n'est pour l'instant prévue.
- Cette campagne de recrutement est soumise aux contraintes budgétaires, qui n'étaient pas connues au jour du CT.

Vote : les représentants FO se sont abstenus (*la campagne d'emploi n'est pas budgétairement garantie, il n'y a aucune création, mais il n'y a pas de suppression, les quelques redéploiements semblent justifiés, ils ont été demandés collectivement par les laboratoires et composantes concernés, il n'y a pas de réaffectation sans l'accord des collègues et services concernés*).

n Questions diverses

● Concours Sauvadet

** Les représentants FO sont intervenus pour demander ce qu'il en était du sort des trois agents qui n'ont en définitive pas été titularisés dans le cadre des concours « Sauvadet », en demandant notamment qu'ils puissent passer à nouveau le concours cette année.*

-> Refus de l'administration qu'ils puissent passer à nouveau le concours. Il leur sera néanmoins possible de repasser de tels concours si le plan Sauvadet est reconduit, comme ceci a été annoncé.

● Prime annuelle de 120 € pour les personnels de l'IUT de Saint-Etienne

** Les représentants FO sont intervenus pour rappeler la revendication que la prime de 120 € annuelle versée jusqu'en 2014 aux personnels de l'IUT au titre de leur participation à la formation continue et supprimée par la présidence sur demande de l'agent comptable soit à nouveau versée. Le dernier rapport de l'HCERES souligne la particulière « expertise » de l'IUT en matière de formation continue, par rapport aux autres composantes de l'UJM. Une solution serait d'instaurer une prime d'intéressement.*

-> L'administration utilise le terme « expertise » (effectivement utilisé dans le rapport HCERES) pour ne pas répondre, reportant le règlement de ce problème à la mise en place du RIFSEEP (qui comporte une part dévolue à

l' « expertise » personnelle des agents), dont personne ne veut. Cependant la présidente prend bonne note et annonce qu'elle réfléchira à la question.

- Présentation du régime indemnitaire des enseignants-chercheurs au comité technique.

- La CGT émet cette demande, soutenue par FO. Demande acceptée.

- Taux d'encadrement enseignant

- Des élus en CT demandent que soient communiqués les taux d'encadrement par composante, département, spécialité. Des spécialités se trouvent en effet sous-encadrées (ex. : Sciences de l'Éducation).

** Commentaire FO : nous soutenons évidemment les demandes des collègues de Sciences de l'Éducation (voir notre déclaration préalable dans ce même CT). Par ailleurs les taux d'encadrement que nos représentants ont calculés à partir des documents fournis par l'administration montrent que toutes les composantes sont sous-encadrées, la composante SHS étant la plus sous-encadrée de toutes. Sur la base des taux ainsi calculés, s'agit-il de démunir une composante pour une autre, un département pour un autre, de faire un travail de gestion de la pénurie ? FO n'est pas pour accentuer les sous-dotations des composantes ou départements par redéploiements vers d'autres composantes ou départements et ne prendra pas à titre syndical la responsabilité de dresser des composantes ou départements les uns contre les autres. Nous revendiquons les créations de postes nécessaires, l'affectation provisoire des postes vacants pour pallier les plus graves inconvénients, et, concernant la situation de sous-dotation la plus forte de toute l'UJM (Sciences de l'Éducation), l'attribution préférentielle des postes qui peuvent être créés dans le cadre du plafond d'emplois fixé par le ministère pour l'UJM (15 créations possibles pour 2016, CNESER du 17/12/2015).*

###